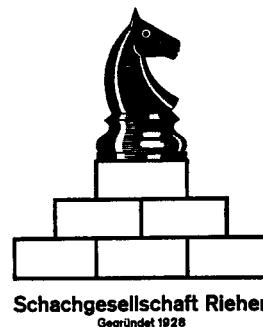


Motion de la Schachgesellschaft Riehen Changement du règlement CSE/CSG

Augmentation du respect du délai Réduction des forfaits



Art. 21a Respect du délai

¹ Le joueur qui se présente à l'échiquier avec ~~30 minutes~~ une heure de retard au maximum par rapport au début officiel de la rencontre ne sera pas sanctionné par la perte de la partie selon art. 6.7.1 des règles de la FIDE

² L'Assemblée des ligues nationales peut raccourcir le respect du délai ou le supprimer complètement pour les ligues nationales.

Raison :

Il est plus probable qu'un joueur en retard arrive encore pendant une heure entière ou peut être remplacé. Attendre une heure nous semble acceptable.

Le président



Ruedi Staechelin